Copia

Article du Journal des debats, 5 novembre 1825

Allemagne. Mayence (grand duché de Hesse) 30 octobre.

La regence des provinces rhenanes du grand duché de Hesse a adressé, le 11 de ce mois, à tous les bourgmestres la circulaire suivante, relativement à l'emigration pour le Bresil.

Nous sommes informé que çà et là les sujets du grand duché cherchent à emigrer en secret pour le Bresil. D'après cela, et pour mettre un terme à cet abus, nous nous sommes trouvés dans le cas, non seulement de defendre par une resolution souveraine l'embarquement le long du Rhin de ceux qui emigrent secrètement, mais aussi de conclure avec les gouvernemens des pays voisins une convention d'après laquelle ceux qui ne seront pas munis de permis d'emigrer, seront arretés et renvoyés dans leur patrie. Nous avons deja fait connoitre isolément à des bourgmestres les conditions auxquelles seulement on peut degager des liens de sujets ceux qui veulent emigrer au Bresil. Pour eviter les ecritures multipliées, que pourroit occasionner cet objet, nous jugeons necessaire de vous les communiquer à tous en même tems. En consequence nous vous faisons savoir par les presentes, qu'on ne doit accorder à personne le permis d'emigrer; 1°, qu'autant qu'il aura accompli les points de l'ordonnance du 9 avril 1823; 2°, que lorsqu'il aura prouvé par des actes authentiques qu'il doit être reellement reçu au Bresil comme bourgeois et sujet

de ce gouvernement. Nous ajoutons l'observation que cet acte doit être expedié par le gouvernement Bresilien lui même sur des patentes, et que nous ne tiendrons absolument aucun compte de certificats de receptions delivrés par des pretendus chargé d'affaires du Bresil, que les gouvernemens d'Allemagne ne reconnaissent pas, et specialement de ceux qu'a eu la hardiesse de delivrer à Hambourg un certain major Schaffer, connu pour être un embaucheur. Nous vous chargeons de faire connaitre le contenu de la presente circulaire à vos communes aussitôt après la reception.

(signé) le baron de Leghtemberg.

En consequence de cette mesure la gendarmerie a amené ici une caravane d'environ soixante emigrans, hommes, femmes et enfans, la plupart du canton d'Alzey, pour qu'ils soient renvoyés dans leur pays.